



Règlement Jeu concours Live Shopping Kit Solaire

Le présent règlement (ci-après le "Règlement") régit les conditions de participation au jeu concours Live Shopping Kit Solaire destiné aux clients et prospects d'Ekwateur assistant au Live Shopping organisé le 9 avril 2025 à 18h par la société Ekwateur.

Le Règlement est disponible sur le site internet [www.ekwateur.fr](https://ekwateur.fr/reglements-jeux-concours/) via l'URL suivant : <https://ekwateur.fr/reglements-jeux-concours/>

Vous êtes invités à le lire attentivement.

ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE.

La Société EKWATEUR, Société Anonyme au capital de 1.753.017,40 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 814 450 151, dont le siège social est situé au 79 rue de Clichy - 75009 Paris, et ayant comme numéro de TVA FR05814450151 est organisatrice du jeu concours Live Shopping Kit Solaire (ci-après le « Jeu-concours »).

La Société EKWATEUR coordonne l'organisation du jeu concours et prend toute décision utile à son bon déroulement. Elle veille à l'application du Règlement (ci-après la « Société » ou la « Société Organisatrice »).

ARTICLE 2 : DÉFINITIONS

Client Ekwateur : Le client est une personne physique ayant souscrit un abonnement gaz et/ou électricité auprès d'Ekwateur.

Dotation : Lot attribué au gagnant.

Kit solaire : Le Kit Solaire est le kit plug and play bifacial 425W/c vendu par Ekwateur sur sa boutique en ligne via la page <https://ekwateur.fr/panneaux-solaires/kit-solaire/>.

Lauréat : Participant désigné gagnant selon les critères du concours.

Prospect Ekwateur : Le prospect est une personne physique s'étant inscrite à la vente privée kit solaire et/ou au Live Shopping Kit Solaire du 9 avril 2025.

ARTICLE 3 – DUREE DU JEU CONCOURS

La Société organise un jeu concours kit solaire qui aura lieu lors du Live Shopping Kit Solaire organisé le 9 avril 2025 à partir de 18h. La Société Organisatrice se réserve toutefois le droit de modifier, reporter, annuler ou prolonger la période du jeu concours si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre. La Société Organisatrice garantit aux participants la réalité des gains proposés, son entière impartialité quant au déroulement du Jeu concours, et de préserver, dans la limite de ses moyens, une stricte égalité des chances entre tous les participants.

EKWATEUR

Société Anonyme au capital de 1.753.017,40 euros
79 rue de Clichy - 75009 Paris - RCS Paris 814 450 151
TVA Intracommunautaire : FR05814450151



ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'OPERATION DE PARRAINAGE

4.1 Conditions de participation

Ce jeu concours est ouvert à toute personne physique majeure, titulaire (ci-après le «Client») ou non (ci-après le « Prospect ») d'un contrat de fourniture d'énergie en cours de validité chez Ekwateur, à l'exclusion des collaborateurs liés à Ekwateur par un contrat de travail (CDI, CDD ou tout autre type de contrat de travail), ainsi que des prestataires d'Ekwateur liés par un contrat de prestation de services, et s'étant inscrite à la vente privée kit solaire 2025 et/ou au Live Shopping kit solaire ayant lieu le 9 avril 2025.

4.2 Modalités de participation

Chaque Client ou Prospect Ekwateur participant au Live Shopping Kit solaire du mercredi 9 avril 2025 recevra, au moment du live, un formulaire à remplir pour prendre part au tirage au sort. Ce formulaire collectera les coordonnées suivantes du participant : nom, prénom, numéro de téléphone et adresse email. Toute personne ayant rempli le formulaire sera automatiquement inscrite au Jeu-concours.

Un tirage au sort sera effectué parmi les participants ayant complété le formulaire. Le.a Lauréat.e sera annoncé.e en direct lors du live, puis contacté par email pour confirmer sa Dotation.

ARTICLE 5 – DOTATION, VALEUR ET NATURE DU LOT.

Les participants ont la possibilité de gagner le lot suivant :

Kit Solaire plug and play bifacial 425Wc d'une Valeur de 699€ TTC.

La Dotation accordée dans le cadre du Jeu concours ne pourra être échangée avec un autre produit. Il n'y aura par ailleurs aucune contrepartie financière possible. La Dotation ne pourra faire l'objet d'aucun service après-vente.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du lot attribué et du fait de leur utilisation. La Société Organisatrice se réserve le droit de le remplacer, en tout ou partie, par un autre lot équivalent, en cas de difficulté indépendante de sa volonté pour délivrer le lot annoncé. Aucune réclamation ne pourra être formulée à ce titre à la Société Organisatrice et à ses prestataires.

ARTICLE 6 – OBLIGATION D'ACHAT

La récupération du lot n'est soumise à aucune obligation d'achat.

ARTICLE 7 – REGLEMENT

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier le Règlement en fonction des modifications éventuelles du site, du service ou de leur exploitation.

ARTICLE 8 – GRATUITE DE LA PARTICIPATION

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

EKWATEUR



Le formulaire à remplir afin de participer au tirage au sort ne sera pas facturé par Ekwateur. Ekwateur ne prendra pas en charge le coût de la connexion au live shopping facturé aux participants par leur opérateur internet.

ARTICLE 9 – DONNEES PERSONNELLES

La participation au Jeu-concours implique la collecte de certaines données, indispensables à sa gestion.

Les informations collectées dans le cadre du Jeu-concours sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice et sont indispensables à la prise en compte des inscriptions des participants.

Sous réserve de leur accord, les participants pourront être recontactés par la Société Organisatrice à des fins commerciales, notamment pour recevoir des offres ou informations sur ses services.

Les données collectées (notamment adresse e-mail et numéro de téléphone) ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, sauf dans le cadre de l'exécution du contrat de fourniture d'énergie.

Le Lauréat autorise également la Société Organisatrice à publier son nom et son prénom sur ses réseaux sociaux, sans que cela ne lui ouvre droit à une rémunération autre que la Dotation.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les Participants disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Pour exercer ces droits, il suffit d'écrire un mail à l'adresse dpo@ekwateur.fr, ou un courrier postal à l'adresse : EKWATEUR, BP 40056 69572 LA POSTE PPDC DARDILLY TECHLID.

Tout Participant qui demanderait la suppression de ses données avant la fin du Jeu-concours sera réputé renoncer à sa participation.

Pour en savoir plus sur la manière dont Ekwateur traite vos données personnelles, vous pouvez consulter sa [Politique de Confidentialité](#) disponible sur son site internet.

ARTICLE 10 – PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, le présent Règlement compris sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

ARTICLE 11 – RESPONSABILITE

La responsabilité de la Société Organisatrice au titre du gain offert à la suite de la désignation du gagnant est expressément limitée à la description de ces gains au sein du présent Règlement, à l'exclusion de toute autre responsabilité quelle qu'elle soit.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable pour les faits suivants, sans que cette liste soit limitative :

EKWATEUR

Société Anonyme au capital de 1.753.017,40 euros
79 rue de Clichy – 75009 Paris – RCS Paris 814 450 151
TVA Intracommunautaire : FR05814450151



- Défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication utilisés par les participants ;
- Perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, perte de toute donnée ;
- Et de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature que ce soit, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système notamment électronique d'un participant.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu, et ce pour quelque raison que ce soit.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

ARTICLE 12 – LITIGE ET RECLAMATION

Le présent Règlement est régi par la loi française.

La Société Organisatrice se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent Règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du Jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du Jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de Jeu de la Société Organisatrice ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au Jeu.

Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du Jeu à la Société Organisatrice. Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. La participation au Jeu entraîne l'entière acceptation du présent Règlement.

EKWATEUR

Société Anonyme au capital de 1.753.017,40 euros
79 rue de Clichy – 75009 Paris – RCS Paris 814 450 151
TVA Intracommunautaire : FR05814450151